

## Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 16 décembre 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation1 p. (392v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 16 décembre 1874, consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47971>

Copier

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[16 décembre 1874](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

### Description

RésuméSur la tenue d'une réunion des habitants le jour de l'an. Godin explique à Grebel qu'il avait accepté ces réunions car elles avaient un caractère de spontanéité, mais qu'elle avait eu un caractère officiel l'année dernière. Il préférerait qu'elle n'ait pas lieu, mais s'en remet à la décision du conseil. Il prie Grebel de dire à de Sobirats qu'il cherche à sauvegarder ses intérêts. Il lui

recommande de ne pas envoyer au *Journal de l'Aisne* son article sur les institutions de bienfaisance.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Actualité](#), [Familistère](#), [Œuvres de bienfaisance](#)

Personnes citées [Sobirats, Nicolas Émile de \(1844-\)](#)

Œuvres citées [Journal de l'Aisne, Laon, 1808-1927.](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 22/11/2023

---

Bruxelles 16 X<sup>me</sup> M<sup>e</sup>

Cher Monsieur Greffelz

Nous nous devons faire ce que doit être fait pour la réception du pape de l'an, et mons<sup>ieur</sup> j*s'* me demande si il doit y avoir une cérémonie. Je les ai acceptées de bon cœur, tant qu'elles ont été au service de l'assemblée de la paix de la population. J'ai remarqué d'un certain sentiment que cette réception avait un caractère purement officiel et de commandement, j*p'* décidé par cela même de continuer pas sur ce pied, et peut-être serait-il bon de ne rien faire cette année.

Malgré cela je m'en remettreai aux délibérations du Conseil, mais je tiens à

la faire savoir à son application si ce n'est pas conseillé immédiatement d'offrir à la population. Elle m'a parlé fort effectivement à cette cérémonie depuis l'an 8 ans.

Dites à M<sup>me</sup> de Sabatier que je trouve bien que il cherche à sauvegarder mes intérêts.

Vous me proposiez d'envoyer votre article sur les institutions de bienfaisance au journal de l'*Etat* mais vous n'avez pas réfléchi le journal de l'*Etat* ne l'insisterait pas sur tout ce que je pourrais dire.

Je causerai avec vous mon retour des papiers que vous m'avez envoyé.